



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Elvina SAVIOUX, Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n° 07-03102025-07 : BUDGET PATINOIRE PISCINE : Participation à l'opération « Famille Plus, la montagne solidaire » - Versement d'un don à l'Association Petits Princes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de versement d'un don à l'association Petits Princes, suite à la participation de la commune à l'opération « Famille Plus, la montagne Solidaire ».

Monsieur le Maire précise que cette opération a pour objectif de permettre aux communes labellisées « Famille Plus » de réaliser une action solidaire, mais également de développer leur capital sympathie auprès des différentes cibles.

Le Maire propose de formaliser ce don par le versement d'une part des recettes encaissées lors de la manifestation « Gala de patinage Les Etoiles de la Glace » le 22 décembre 2025 pour un montant forfaitaire de 1 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Petits Princes dans le cadre de la manifestation « Gala de patinage Les Etoiles de la Glace »
- Dit que les crédits seront prévus au budget Patinoire Piscine 2025;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

